

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 5 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : LACOSTE Gérard, MARIAUD Yves, DELORD Nathalie, LACOTTE Philippe VILLEVEYGOUX Bertrand, BERNIER Thierry, COLINEAUX Alexandre, COLINEAUX Jean-Luc, DELUCHE Sylvie, DUMONTEIL Elodie, FARGE Christophe, GLAISE Benjamin, LACOSTE Catherine, VALEGEAS Fabrice.

ABSENT EXCUSÉ : NONCLERCQ Eva donne procuration à Elodie DUMONTEIL

Secrétaire de séance : Elodie DUMONTEIL

Prochaine réunion CM : mercredi 9 novembre 2022

DÉLIBÉRATIONS :

PROJET D'EXTENSION DE L'ESPACE DE SANTÉ PIERRE MENDELSONN

La Commune étant propriétaire du bâtiment, Monsieur le Maire propose de réaliser une extension pour garantir la pérennité de l'offre de santé sur son territoire.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (€ H.T)		RECETTES		
Construction - Travaux	350 000.00 €	Etat	25%	101 250.00 €
Honoraires MOE	40 000.00 €	Conseil Départemental de la Dordogne	25%	101 250.00 €
Divers (raccordements, etc)	15 000.00 €	Région	15%	60 750.00 €
		Emprunt	25%	101 250.00 €
		Fonds Propres	10%	40 500.00 €
TOTAL	405 000.00 €	TOTAL	100%	405 000.00 €

Considérant que l'estimation de ce marché de maîtrise d'œuvre est évaluée à 40 000 €, monsieur Le Maire propose de faire appel à une procédure adaptée par affichage et consultation directe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de faire appel à un architecte afin de réaliser un projet pour l'extension de la maison de santé Pierre Mendelsohn.

Délibéré à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ SAINT MICHEL

Il est nécessaire de signer une convention dans le but de régulariser la participation financière de la commune de Champagnac de Bélair aux frais d'exploitation de la station d'épuration.

Participation financière

La participation de la commune de Champagnac de Bélair aux frais d'exploitation de la station est de 36 000 € H.T pour chaque année.

Délibéré à l'unanimité.

RESTRUCTURATION GROUPE SOCLAIRE PHASE 1 CANTINE SCOLAIRE ET SANITAIRE AVENANT LOT CUISINE

Il convient de délibérer sur l'avenant n°1 relatif au lot « cuisine » à l'acquisition de matériels complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **ACCEPTE** l'avenant n°1, lot « cuisine » pour l'acquisition de matériels complémentaires proposé par l'entreprise ALBAREIL d'un montant de total de 7 006,14 € H.T.

Délibéré à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES DE QUINSAC

Monsieur Le Maire expose que suite aux travaux de réhabilitation de la cantine scolaire, la commune de Quinsac met à disposition la cuisine de la salle des fêtes les jours scolaires à compter du 3 octobre 2022 au 31 janvier 2023 pendant la période scolaire pour un montant mensuel de 450 €. Cette somme correspond aux charges d'eau, d'électricité et de gaz. Il conviendrait d'établir une convention de mise à disposition de ce local.

Délibéré à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS »

La commune de Champagnac de Belair et la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Dordogne, souhaite mettre en œuvre le dispositif « petits déjeuners » au bénéfice des élèves de l'école de Champagnac de Belair.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Soit un total de prévisionnel de 320 petits déjeuners par semaine

Délibéré à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE CULTUREL AU PLURIEL POUR MISE A DISPOSITION SALLE CULTURELLE

Monsieur Le Maire expose que l'association Le Culturel au Pluriel souhaite utiliser la salle culturelle aux fins de proposer un atelier yoga et un atelier pilates, une fois par semaine. Il conviendrait d'établir une convention d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ **APPROUVE** la Convention de mise à disposition de la salle culturelle, à titre gracieux.

Vote : 13 pour, 1 abstention

NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Considérant que la commune de Champagnac de Belair ne dispose pas d'adjoint ou de conseiller chargé des questions de sécurité civile, Monsieur le Maire propose que M. Philippe LACOTTE soit désigné "correspondant incendie et secours".

Délibéré à l'unanimité.

PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre acte du rapport d'activité 2021

Délibéré à l'unanimité.

ADHÉSION AU COMITÉ D'ACTION SOCIALE POUR AGENTS RETRAITÉS POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ **ACCEPTÉ** l'adhésion au CDAS pour les agents retraités, pour l'année 2023 ;

✓ **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

Délibéré à l'unanimité.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION COLIS DE NOEL

Considérant que cette année le repas annuel des Aînés est annulé en raison de l'épidémie récurrente de COVID-19, La municipalité souhaite également remettre des colis aux bénéficiaires du repas annuel (aînés de 66 ans et plus).

Délibéré à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE DE VILLARS

Il est demandé à la commune de Champagnac une aide financière pour ce projet de voyage à caractère pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE** d'allouer une aide financière d'un montant de 30 € par enfant, pour les 20 élèves de la commune de Champagnac de Belair.

Cette aide sera versée à l'entité juridique porteuse du projet.

Délibéré à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Piscine : lors de la réunion du bureau de la Communauté de Communes Dronne et Belle, M. le Maire a demandé ce qu'ils voulaient faire pour la piscine de Champagnac. On lui a répondu qu'ils voulaient recommencer l'appel à un architecte. L'assemblée décide de demander un rendez-vous auprès de M. Couvy, de M. Combealbert et M. Nibaut prochainement.

S.P.A : La S.P.A a décidé d'augmenter le montant de la contribution de 0.90 € à 0.95 € par habitant pour l'année 2023 et à 1 € pour l'année 2024 (moyenne générale en France).

Manifestations : rappel de la cérémonie commémorative hommage à Charles Serre le 15 octobre 2022. Le 21 octobre 2022 visite du RNO, inaugurations de l'aire de jeux et pont de Verneuil.

LEVÉE DE LA SÉANCE 23 h 00